

UN GRAND DISCOURS DE M. RENÉ VIVIANI SUR LE TRAITÉ DE PAIX

EXCELSIOR

10^e Année. — N^o 3.223. — 15 centimes. — Étranger : 20 centimes. « Le plus court croquis m'en dit plus long qu'un long rapport. » — NAPOLÉON
Pierre Lafitte, fondateur. Téléphone : Gutenberg 02-73 - 02-75 - 15-00. — Adresse télégr. : Excel-Paris. 20, rue d'Enghien, Paris.

MERCREDI

17

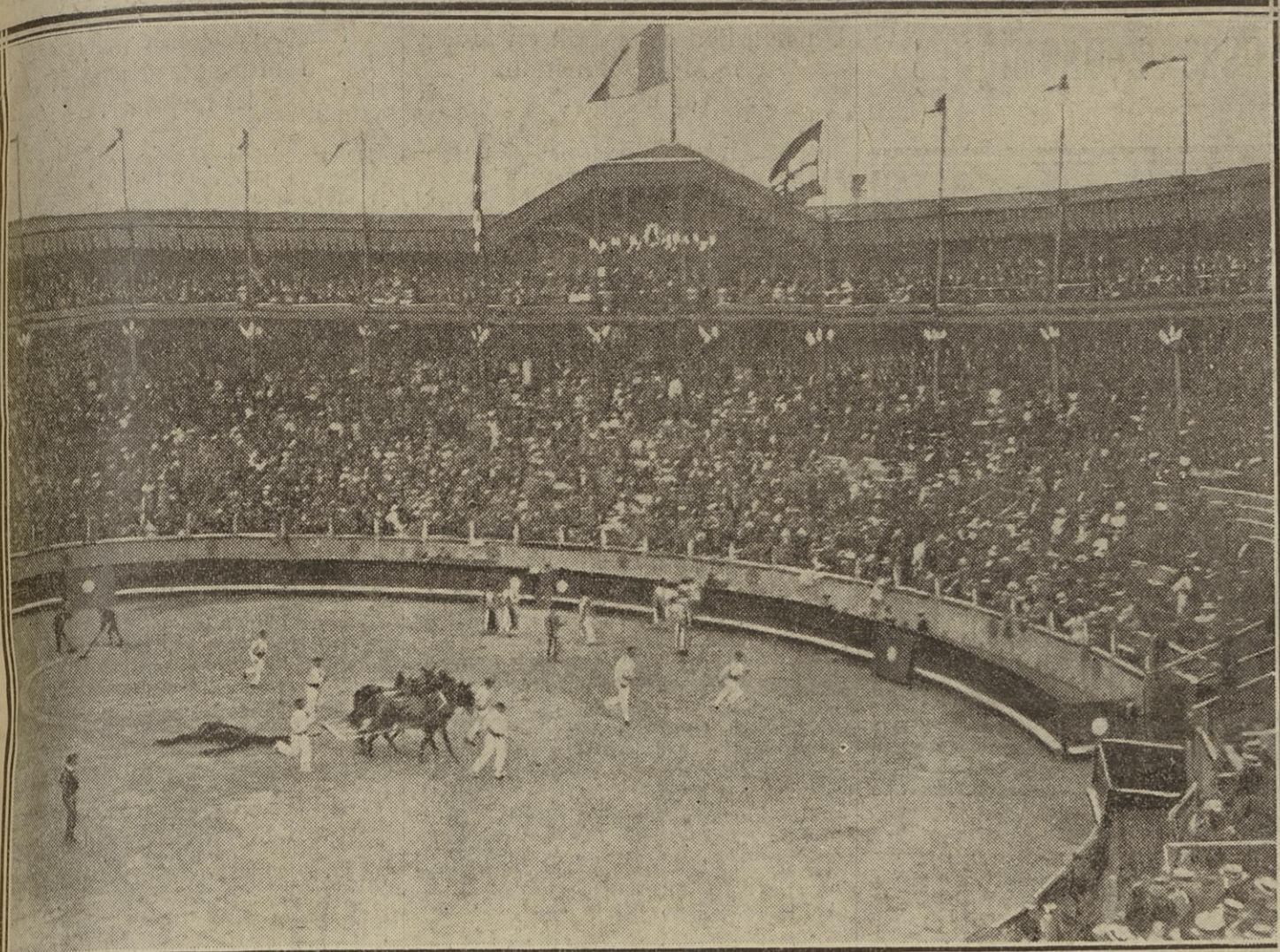
SEPTEMBRE

1919

Toutes les bonnes maximes sont dans le monde, on ne manque qu'à les appliquer. PASCAL.

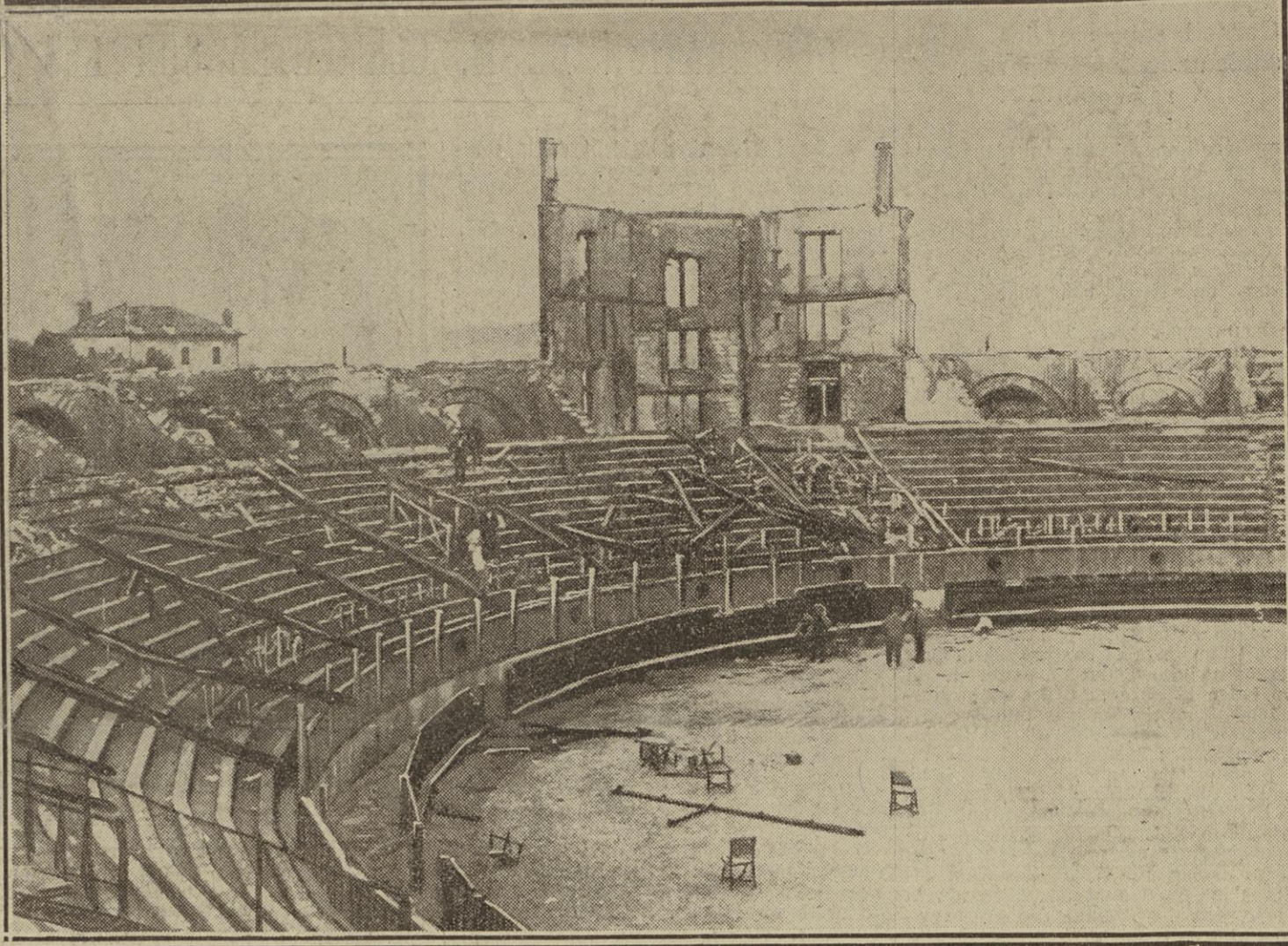
M. Joseph Caillaux est renvoyé devant la Haute Cour.

LE PUBLIC A INCENDIÉ, DIMANCHE, LES ARÈNES DE BAYONNE



AVANT L'ÉMEUTE : LA FIN D'UNE COURSE ESPAGNOLE

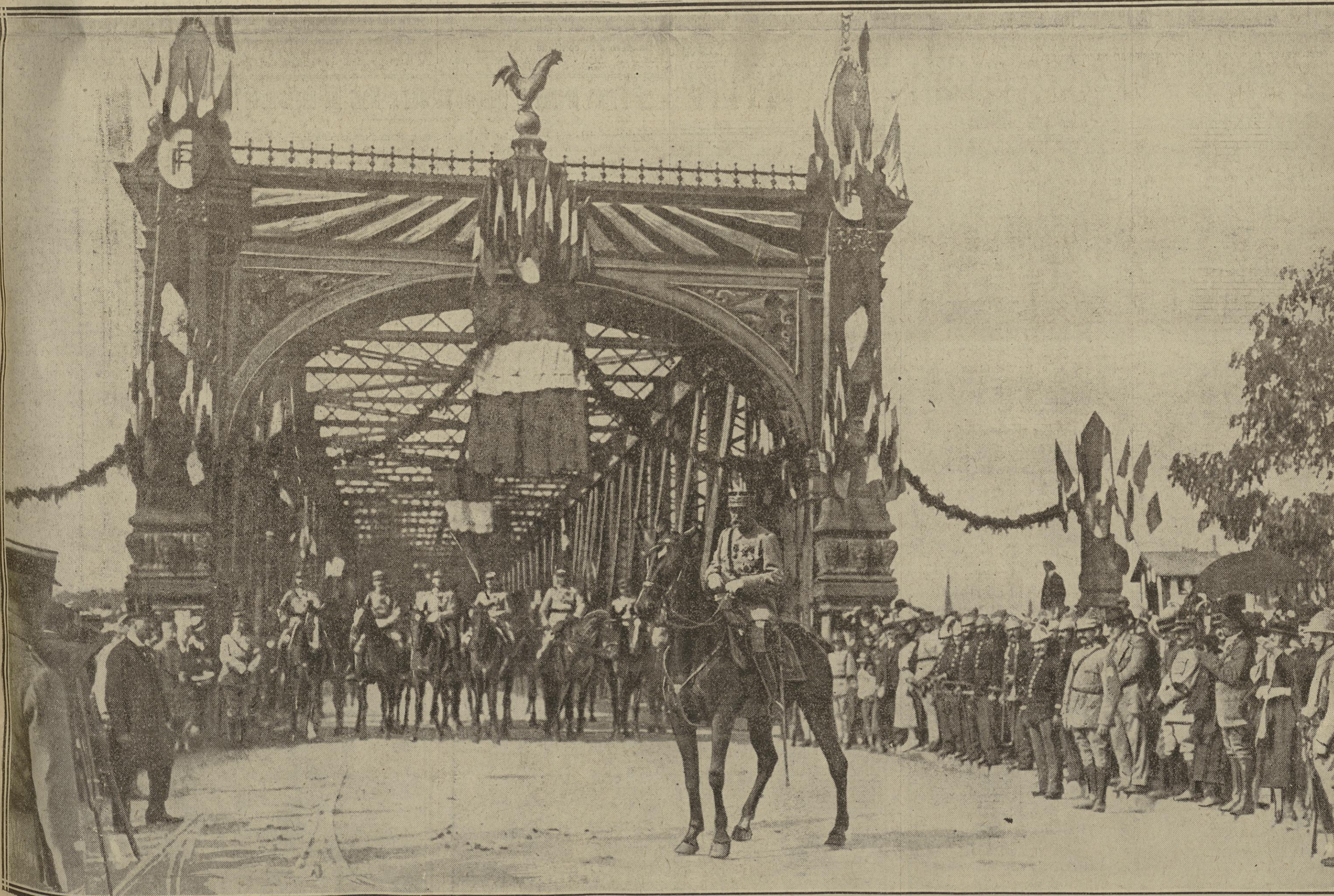
Dimanche dernier, il y avait corrida aux arènes de Bayonne. La première course devait commencer à quatre heures. Or le "Président" ne fit son apparition qu'à six heures moins dix. La foule était mécontente, certes, mais elle ne se livrait à aucune manifestation dangereuse. Les trois premières courses eurent



APRÈS LE PASSAGE DU FEU : CE QUI RESTE DES ARÈNES

lieu. Il restait trois taureaux à estoker. Or... les taureaux n'étaient pas là. Le Président annonça la suppression des trois dernières courses. Alors le public se fâcha. On ne le remboursait pas, et il n'y avait pas de service d'ordre. Il mit le feu aux arènes, qui furent presque entièrement détruites. (Phot. Ouvrard.)

LE COQ GAULOIS REMPLACE L'AIGLE ALLEMAND SUR LE PONT DE KEHL



LE GÉNÉRAL HIRSCHAUER ET SON ÉTAT-MAJOR, DEVANT LE PONT DE KEHL, PENDANT LA CÉRÉMONIE

Lors de l'arrivée des Français à Kehl, en novembre 1918, le général Cernesson, commandant le génie de Strasbourg, fit procéder à l'enlèvement de l'aigle allemand qui se dressait au sommet de la voûte métallique du pont. Depuis dimanche, un coq gaulois le remplace. Son installation a donné lieu à une céré-

monie patriotique que présidait le général Hirschauer et au cours de laquelle le gouverneur militaire de Strasbourg, après avoir prononcé une allocution, décora le sculpteur du coq, M. Schultz, auteur du monument de Wissembourg. Rarement le coq gaulois chantant n'a été plus symbolique. (Phot. Gerschel aîné.)

A LA CONFERENCE

CONCLUSION d'un accord au sujet de la Syrie

Les troupes françaises n'occupent pas les « quatre villes », à savoir : Damas, Homs, Hama et Alep, mais les troupes britanniques cesseront d'y tenir garnison, et c'est à nous que leurs habitants devront demander appui.

Le Conseil suprême des Alliés subit une transformation radicale.

Le mystère impénétrable qui planait au-dessus des conversations de MM. Lloyd George et Clemenceau et du maréchal Allenby, au sujet de la question syrienne, semble vouloir se dégaier un peu. Il apparaît, maintenant, qu'en attendant un règlement futur, qui dépend en partie des intentions définitives des Etats-Unis à l'égard de l'Asie Mineure et de l'Empire ottoman, un accord provisoire a été fixé au point de vue militaire. Cet accord, disons-le de suite, ne donne point satisfaction à nos revendications, mais tend à limiter les possibilités de friction entre nos alliés britanniques et nous. S'il semble satisfaisant à certains, ce ne peut être, croyons-nous, qu'à ce simple point de vue. Les incidents, dont nous avons parlé en leur temps, et qui ont provoqué d'assez vives polémiques, ou, reconnaissions-le, nous avons trouvé l'appui très sincère d'une partie de la presse anglaise, avaient surtout pour origine actuelle la répartition de l'occupation militaire française et britannique en Asie Mineure. Cette répartition avait été jusqu'ici contraire à l'esprit des accords intervenus au cours de la guerre entre le Foreign Office et le gouvernement français, accords que les Anglais regardent comme dominés par un ensemble de quatre documents.

Le premier, daté du 24 octobre 1915, promet au roi Hussein, chérif de La Mecque, à la condition d'une révolte arabe contre la Sublime Porte, la reconnaissance de l'indépendance des Arabes au sud du 37° degré de latitude N., à l'exception des provinces de Bagdad et de Basra, ou la Grande-Bretagne s'attribue des prérogatives spéciales de contrôle.

Le second est connu sous le nom d'accord Sykes-Picot; il fut conclu en mai 1916, et divise les provinces arabes de la Turquie en quatre zones : a) la Palestine, du Jourdain à la Méditerranée, zone internationale; b) la région de Caïffa et la Mésopotamie, depuis les environs de Tikrit jusqu'au golfe persique, zone anglaise; c) la côte de Syrie, de Sour (Yr) à Alexandrette, la Cilicie, et la majeure partie de l'Arménie du Sud, de Sivas à Diarbékir, zone française; d) l'intérieur (c'est-à-dire la presque totalité des provinces d'Alep, de Damas, d'Urfa, de Deir et de Mossoul), zone indépendante arabe, mais avec deux sphères d'influence française au nord, anglaise au sud, séparées par une ligne Caïffa-Tekrit.

Le troisième document, anglo-arabe, du 14 juin 1917, garantit aux Etats arabes d'avant-guerre, et à ceux qui seraient libérés du joug turc au cours de la guerre, leur entière indépendance.

Le quatrième, enfin, est la déclaration anglo-française du 9 novembre 1918, par laquelle les deux puissances se disent prêtes à faciliter la création de gouvernements locaux en Syrie et Mésopotamie. Cette déclaration a été considérée par certains comme changeant les zones française et anglaise a et b en zones d'influence française et anglaise.

La contradiction entre ces documents, surtout les deux premiers, n'est-elle qu'apparente ? Oui, assure-t-on du côté britannique : car le gouvernement français aurait connaissance des documents I et III. L'argument n'est pas suffisant et les événements l'ont montré ; et la situation est d'autant plus difficile que, ne portant aucun préjudice aux intérêts anglais, en ce qui concerne Mossoul, elle en porte aux intérêts français, en ce qui concerne les « quatre villes », à savoir Damas, Homs, Hama et Alep, placées pourtant sur le même pied que la première d'après les conventions précitées.

On conçoit dès lors combien est délicat le remaniement des accords. Il semble qu'on ait voulu réaliser, avant-hier, un arrangement préparatoire. Les troupes françaises n'ont pas occupé les « quatre villes », mais les éléments anglais qui s'y trouvaient se sont évacués, ainsi que tous les territoires au nord de la ligne Caïffa-Tekrit, considérée comme frontière provisoire. Nos détachements relèveront les troupes anglaises en Cilicie, et les autorités arabes des « quatre villes », si elles ont besoin d'un appui, devront s'adresser à la France pour l'obtenir.

En somme, c'est une cote mal taillée. Heureusement, elle n'est que provisoire. A nous d'agir en conséquence, tout en lui reconnaissant le mérite de supprimer, provisoirement aussi toutefois, les malentendus. Cette réserve faite, la possibilité d'un règlement satisfaisant n'est pas exclue.

Jean MENEVAL.

Un changement important vient d'être apporté à la composition du Conseil suprême. Par suite du départ de M. Balfour, la Grande-Bretagne n'y sera plus représentée par un plénipotentiaire. Elle n'y aura plus qu'un agent de transmission et de représentation qui sera l'un de ses plus jeunes et meilleurs diplomates, sir Eyre Crowe.

LE DEBAT SUR LA RATIFICATION

M. RENÉ VIVIANI DEMANDE A LA CHAMBRE DE VOTER LE TRAITÉ DE PAIX

Dans un éloquent discours, dont l'assemblée vote l'affichage, il exalte le rôle de la France au cours de la guerre et affirme sa foi en l'avenir.

DÉCLARATION DE M. CLÉMENTEL SUR LES CLAUSES ÉCONOMIQUES

M. René Viviani, président de la commission de la paix, est intervenu hier à la Chambre dans la discussion du traité. Ceux qui attendaient de lui un beau discours n'ont pas éprouvé de déception. Dans des périodes d'une magnifique envolée, où il atteignit parfois les plus hauts sommets de l'éloquence, l'ancien président du Conseil sut, en effet, rappeler le rôle de la France, son attitude et ses sacrifices au début de la guerre, et montrer le prestige qu'elle devait en tirer pour faire entendre sa voix dans le monde.

La Chambre lui fit une indescriptible ovation et vota, par acclamations, l'affichage de son discours.

M. Clémentel, ministre du Commerce, intervint en répondant à certaines questions de M. Puech, il s'attacha à montrer les avantages économiques que nous donne le traité. Il rappela, notamment, qu'il nous libère du carcan de l'article 11 du traité de Francfort, que nous portions au cou depuis 1871.

Par le traité de Versailles, dit-il, la France a reconquis sa liberté. Le gouvernement a aussitôt dénoncé tous les traités de commerce, faisant table rase, et laissant à la prochaine Chambre le soin de statuer en pleine souveraineté sur les destinées économiques du pays. En ce qui concerne les contrats privés conclus avec l'Allemagne, ils sont tous annulés, sauf au gouvernement français à maintenir ceux de ces contrats, qui sont intéressants au point de vue national.

L'exposé du ministre sur la situation économique de l'Europe provoqua une question de M. Puech sur la crise actuelle de notre change. M. Klotz, ministre des Finances, répondit : La baisse de notre change est la conséquence fatale du rétablissement de la liberté d'importation. Rien que dans le mois d'août, il y a eu pour les articles de chasse des importations considérables, qui ont eu des répercussions lourdes sur les changes. Il y a là toute une série de circonstances que le gouvernement avait prévues, et il n'y a, à ce sujet, toute une série de mesures d'ordre gouvernemental à arrêter.

La liberté d'importation a été établie en Italie et en Belgique, fit observer M. Puech. Or la lire et le franc belge montent, alors que notre franc baisse.

M. René Viviani intervint ensuite.

M. René Viviani à la tribune. Dès ses premières paroles, l'ancien président du Conseil précisa le sens qu'il entend donner au vote par lequel il ratifiera le traité. Il ratifiera en donnant au traité son triple caractère : d'avoir substitué à une France mutilée une France agrandie ; d'être le premier traité qui se présente au seuil de l'histoire sous l'égide de la chrétienté internationale, soulevant à la liberté le règlement des affaires du monde, et de porter en soi sa perpétuelle rénovation, valant ce que vaudrait le courage et la volonté de ceux qui seront chargés de l'appliquer.

Pour l'orateur, le refus d'approuver plaçait la France dans l'isolement en face de l'Allemagne, et lui imposait, réduite à ses propres forces, d'essayer de conclure un traité plus avantageux.

« Mais, dit-il, le traité, dit-il, mais en surveillant les garanties de son exécution.

Dans une très belle période oratoire, haïchée par les applaudissements, M. René Viviani félicita les négociateurs de s'être appuyés sur des principes de liberté : — La liberté ; s'écria-t-il. Elle se dresse comme un arbitre au milieu de vous. Vous crovez que vous venez d'assister à une guerre, ce n'est pas vrai ! Vous venez d'assister à une révolution !

Les peuples libres sont accourus au secours de la France parce qu'elle incarnait le droit, parce qu'elle représentait la liberté, parce qu'elle portait le drapeau vers lequel tous les opprimés tourment les yeux. La liberté a triomphé ; ayons donc davantage confiance dans l'avenir !

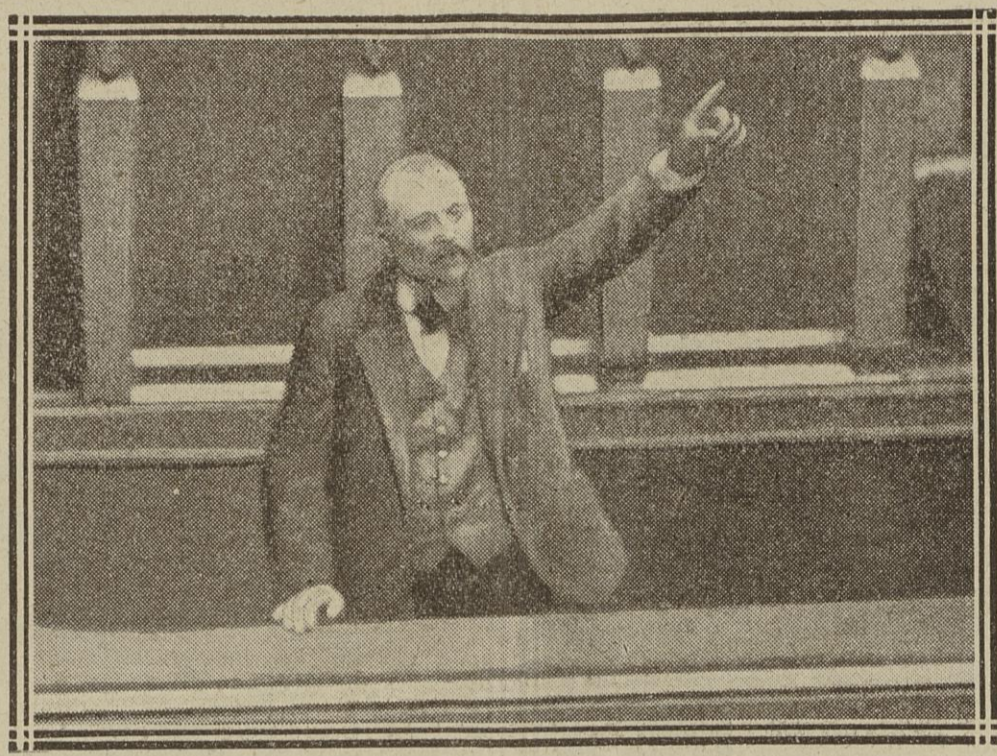
Très nettement, M. Viviani déclara adhérer aux clauses militaires et aux garanties qu'elles nous donnent. Il croit, d'ailleurs, que la démocratie se reprendra en Allemagne, et débordera les institutions du passé.

Les garanties anglo-américaines. L'ancien président du Conseil croit à l'efficacité des garanties que nous donnent les conventions avec l'Angleterre et les Etats-Unis.

« Si le 1er août 1914, dit-il, j'avais eu, sur mon bureau, les deux traités de garantie, je n'aurais probablement pas eu à signer le décret de mobilisation.

L'acte arriéré trop tard, dit-il. Rappelez-vous la scène tragique dans le cabinet du chancelier allemand lorsqu'on connut à Berlin la décision de l'Angleterre. « Comment, s'écriait le chancelier, l'Angleterre, un jour allié, va nous frapper dans le dos ? Ah ! si on avait su !

Le contrôle est toutefois nécessaire. — Si nous ne contrôlons pas, dit l'ancien président du Conseil, si nous ne surveillons pas, si nous ne faisons rien, alors, signez ou ne signez pas, peu importe, car il n'y a pas de traité qui puisse garantir l'indépendance d'une nation qui tombe à une lacheté générale.



UN GESTE DE M. VIVIANI PENDANT SON DISCOURS D'HIER

« M. Viviani demanda donc au gouvernement d'agir auprès de la Conférence pour que le contrôle devienne permanent.

La voix de la France doit être entendue

Arrivant aux clauses économiques, l'orateur exprima le regret que les Alliés n'aient pas reconnu le principe de la Société financière des nations et le souhait que demain, dans les commissions interalliées, les problèmes fussent étudiés à la leur des sacrifices :

« Seule de toutes les démocraties, s'écria-t-il, la France n'a pas commis la lourde faute ; quoique éprise de liberté, elle a conservé son orgueil, et par la Marine, et par l'Yser, elle a sauvé l'honneur et les intérêts de la civilisation. Eh bien, la France est là, devant les Alliés. Elle ne se présente pas les mains tendues, le front baissé. Hier, elle était toute vaillante ; demain, elle sera toute peudeur, tout travail. Sera-t-elle réduite à dire aux Alliés que pour l'histoire ce serait un paradoxe outrageant qu'une nation victorieuse — à quel prix ! — sur les champs de bataille fut obligée, dans la bataille économique, de lutter seule contre tous ?

Un emprunt est indispensable. Mais un emprunt ne vaut que par le taux auquel on le fait. Si le produit du côté allemand un déficit quelconque, volontaire ou non, qu'au moins, pour ce cas, les Alliés ne passent qu'après nous dans la répartition !

La France, qui a donné du courage à toute la terre, qui a lutté les pieds dans le sang, la tête dans le ciel, ne sera certes pas perdue parce qu'elle aura été le premier à donner de la volonté. Mais nous avons assez donné de nous-mêmes pour que nos négociateurs, au nom de la nation tout entière réunie autour d'eux, apportent aux Alliés cette revendication suprême qui sort de nos consciences et de nos cœurs.

Ces paroles furent accueillies par des braves prolongés.

La négociation

Dans une magnifique péroraison, M. Viviani montra la grandeur de l'œuvre de demain et l'effort de travail à accomplir.

« La France cloffe dans sa structure actuelle, dit-il. Elle sent peser sur son cerveau les rouages des anciens jours. Ici, on vole les loix, mais elles restent décolorées dans nos provinces. Est-ce que nous allons continuer ainsi à assister à cette apoplexie de la capitale et à la létargie de la province ?

J'en tends dire que la tâche est surhumaine. Oui, 1.500.000 hommes sont morts, 1.500.000 hommes ont été mutilés ; la France est en face de difficultés de tous ordres ; des graves sont possibles. L'horizon est incertain. Tout cela est vrai. Et après ?

Vous ne savez donc point que vous avez le vent de la victoire, et que vos fils, en quittant la France, ne quitteront plus les frontières qui bordent le camp des vaincus. Si vous le voulez, en exaltant ses forces intellectuelles, vous arriverez à augmenter sa place au foyer des nations. Voilà ce que rapportera le traité de paix si vous voulez conduire le pays au-devant de ses destinées.

Frénetiquement applaudi, l'orateur s'adressa à ses collègues :

« Je vous vois, leur dit-il, du haut de cette tribune, comme en ce jour du 4 août où vous vous êtes montrés à la hauteur des souvenirs de notre histoire, vous qui, pendant quatre ans, avez laissé au dehors jusqu'au souvenir de vos querelles, qui avez rempli les commissions d'un labeur dont on connaît un jour l'étendue et le patriotisme, vous qui avez traversé les heures où l'Allemagne remplissait vos âmes, et aussi les heures maudites où vous vous demandiez si la France héroïque n'allait pas périr. Je vous en supplie, promettez-moi, quoi qu'il arrive, de demeurer à la hauteur de ce testament de la noblesse humaine qui, sur les champs de bataille, a été écrit, a été signé du sang de nos martyrs.

L'assemblée fit à M. René Viviani une magnifique ovation. Sur la proposition de M. Louis Barthou, elle vota l'affichage de son discours.

La discussion continue cet après-midi. Léopold BLOND.

« M. Clémentel, ministre du Commerce, intervint en répondant à certaines questions de M. Puech, il s'attacha à montrer les avantages économiques que nous donne le traité. Il rappela, notamment, qu'il nous libère du carcan de l'article 11 du traité de Francfort, que nous portions au cou depuis 1871.

« M. Clémentel, ministre du Commerce, intervint en répondant à certaines questions de M. Puech, il s'attacha à montrer les avantages économiques que nous donne le traité. Il rappela, notamment, qu'il nous libère du carcan de l'article 11 du traité de Francfort, que nous portions au cou depuis 1871.

« M. Clémentel, ministre du Commerce, intervint en répondant à certaines questions de M. Puech, il s'attacha à montrer les avantages économiques que nous donne le traité. Il rappela, notamment, qu'il nous libère du carcan de l'article 11 du traité de Francfort, que nous portions au cou depuis 1871.

« M. Clémentel, ministre du Commerce, intervint en répondant à certaines questions de M. Puech, il s'attacha à montrer les avantages économiques que nous donne le traité. Il rappela, notamment, qu'il nous libère du carcan de l'article 11 du traité de Francfort, que nous portions au cou depuis 1871.

« M. Clémentel, ministre du Commerce, intervint en répondant à certaines questions de M. Puech, il s'attacha à montrer les avantages économiques que nous donne le traité. Il rappela, notamment, qu'il nous libère du carcan de l'article 11 du traité de Francfort, que nous portions au cou depuis 1871.

« M. Clémentel, ministre du Commerce, intervint en répondant à certaines questions de M. Puech, il s'attacha à montrer les avantages économiques que nous donne le traité. Il rappela, notamment, qu'il nous libère du carcan de l'article 11 du traité de Francfort, que nous portions au cou depuis 1871.

« M. Clémentel, ministre du Commerce, intervint en répondant à certaines questions de M. Puech, il s'attacha à montrer les avantages économiques que nous donne le traité. Il rappela, notamment, qu'il nous libère du carcan de l'article 11 du traité de Francfort, que nous portions au cou depuis 1871.

« M. Clémentel, ministre du Commerce, intervint en répondant à certaines questions de M. Puech, il s'attacha à montrer les avantages économiques que nous donne le traité. Il rappela, notamment, qu'il nous libère du carcan de l'article 11 du traité de Francfort, que nous portions au cou depuis 1871.

« M. Clémentel, ministre du Commerce, intervint en répondant à certaines questions de M. Puech, il s'attacha à montrer les avantages économiques que nous donne le traité. Il rappela, notamment, qu'il nous libère du carcan de l'article 11 du traité de Francfort, que nous portions au cou depuis 1871.

« M. Clémentel, ministre du Commerce, intervint en répondant à certaines questions de M. Puech, il s'attacha à montrer les avantages économiques que nous donne le traité. Il rappela, notamment, qu'il nous libère du carcan de l'article 11 du traité de Francfort, que nous portions au cou depuis 1871.

« M. Clémentel, ministre du Commerce, intervint en répondant à certaines questions de M. Puech, il s'attacha à montrer les avantages économiques que nous donne le traité. Il rappela, notamment, qu'il nous libère du carcan de l'article 11 du traité de Francfort, que nous portions au cou depuis 1871.

« M. Clémentel, ministre du Commerce, intervint en répondant à certaines questions de M. Puech, il s'attacha à montrer les avantages économiques que nous donne le traité. Il rappela, notamment, qu'il nous libère du carcan de l'article 11 du traité de Francfort, que nous portions au cou depuis 1871.

« M. Clémentel, ministre du Commerce, intervint en répondant à certaines questions de M. Puech, il s'attacha à montrer les avantages économiques que nous donne le traité. Il rappela, notamment, qu'il nous libère du carcan de l'article 11 du traité de Francfort, que nous portions au cou depuis 1871.

« M. Clémentel, ministre du Commerce, intervint en répondant à certaines questions de M. Puech, il s'attacha à montrer les avantages économiques que nous donne le traité. Il rappela, notamment, qu'il nous libère du carcan de l'article 11 du traité de Francfort, que nous portions au cou depuis 1871.

« M. Clémentel, ministre du Commerce, intervint en répondant à certaines questions de M. Puech, il s'attacha à montrer les avantages économiques que nous donne le traité. Il rappela, notamment, qu'il nous libère du carcan de l'article 11 du traité de Francfort, que nous portions au cou depuis 1871.

« M. Clémentel, ministre du Commerce, intervint en répondant à certaines questions de M. Puech, il s'attacha à montrer les avantages économiques que nous donne le traité. Il rappela, notamment, qu'il nous libère du carcan de l'article 11 du traité de Francfort, que nous portions au cou depuis 1871.

« M. Clémentel, ministre du Commerce, intervint en répondant à certaines questions de M. Puech, il s'attacha à montrer les avantages économiques que nous donne le traité. Il rappela, notamment, qu'il nous libère du carcan de l'article 11 du traité de Francfort, que nous portions au cou depuis 1871.

« M. Clémentel, ministre du Commerce, intervint en répondant à certaines questions de M. Puech, il s'attacha à montrer les avantages économiques que nous donne le traité. Il rappela, notamment, qu'il nous libère du carcan de l'article 11 du traité de Francfort, que nous portions au cou depuis 1871.

« M. Clémentel, ministre du Commerce, intervint en répondant à certaines questions de M. Puech, il s'attacha à montrer les avantages économiques que nous donne le traité. Il rappela, notamment, qu'il nous libère du carcan de l'article 11 du traité de Francfort, que nous portions au cou depuis 1871.

« M. Clémentel, ministre du Commerce, intervint en répondant à certaines questions de M. Puech, il s'attacha à montrer les avantages économiques que nous donne le traité. Il rappela, notamment, qu'il nous libère du carcan de l'article 11 du traité de Francfort, que nous portions au cou depuis 1871.

« M. Clémentel, ministre du Commerce, intervint en répondant à certaines questions de M. Puech, il s'attacha à montrer les avantages économiques que nous donne le traité. Il rappela, notamment, qu'il nous libère du carcan de l'article 11 du traité de Francfort, que nous portions au cou depuis 1871.

LES GRANDS PROCES

M. CAILLAUX est renvoyé devant la Haute Cour

Il est inculpé d'attentat contre la sûreté extérieure de l'Etat — en vertu des articles 77 et 79 du Code pénal — et d'intelligences avec l'ennemi, en vertu de l'article 205 du Code de justice militaire.

Un non-lieu est rendu en faveur de MM. Loustalot et Comby.

La commission d'instruction de la Cour de justice, siégeant comme chambre de mise en accusation sous la présidence de M. Eugène Héris, a rendu hier son arrêt dans l'affaire Caillaux.

Aux termes de cet arrêt, un non-lieu est rendu en faveur de MM. Loustalot et Comby.

M. Joseph Caillaux est renvoyé devant la Cour de justice, en vertu des articles 77 et 79 du Code pénal, qui visent les attentats contre la sûreté extérieure de l'Etat, et de l'article 205 du Code de justice militaire, qui vise les faits d'intelligences avec l'ennemi.

L'inculpation d'intelligences avec l'ennemi est donc retenue.

Les articles 77 et 79 prévoient la peine de mort

Voici le texte des articles 77 et 79 du Code pénal visés par l'arrêt de la Cour de justice :

ART. 77. — Sera également puni de mort quiconque aura prouvé des manœuvres ou entretenu des intelligences avec les ennemis de l'Etat, à l'effet de faciliter leur entrée sur les territoires et dépendances de la République ou de leur livrer des villes, forteresses, places, postes, forts, magasins, arsenaux, vaisseaux ou autres bâtiments appartenant à la France, ou de fournir aux ennemis des secours et soldats, hommes, argent, vivres, armes ou munitions, ou de secondar les progrès de leurs armes sur les possessions ou contre les forces françaises de terre ou de mer, soit en ébranlant la fidélité des officiers, soldats, matelots ou autres, envers la République, soit de toute autre manière.

ART. 79. — Les peines exprimées aux articles 76 et 77 seront les mêmes, soit que les manœuvres ou manœuvres énoncées en ces articles aient été commises envers la France, soit qu'elles aient été envers les alliés de la France, agissant contre l'ennemi commun.

L'article 205 du Code de justice militaire

ART. 205. — Est puni de mort avec dégradation militaire tout militaire :

1° qui entretient des intelligences avec l'ennemi dans le but de favoriser ses entreprises.

C'est par suite de l'état de siège, proclamé à la déclaration de guerre, et qui est toujours en vigueur, que le crime d'intelligences avec l'ennemi, bien que commis par un non-militaire, tombe sous le coup du Code de justice militaire. En temps de paix, ce même crime, commis par des personnes n'appartenant pas à l'armée, ne relève que du Code pénal et de la justice civile.

Et puis, voici des chiffres

Notre interlocuteur saisit le dossier des graphiques et nous répond, en le parcourant :

En janvier 1915, le nombre de lettres atteint deux millions et demi. Ce chiffre quotidien se maintint assez longtemps et il atteignit trois millions en 1916. C'est surtout en fin décembre et en janvier qu'il s'éleva, et certains jours nous avons cinq millions de lettres. Elles venaient de l'intérieur par la poste civile et elles étaient prises ici par un organisme spécial exclusivement militaire.

Vous deviez avoir beaucoup de rébus ?

« Non, la proportion était assez faible. Quelques messages mal adressés pouvaient cependant atteindre leurs destinataires. Le dévouement du personnel s'attachait précisément à considérer chacun d'eux comme extrêmement important. Tous n'étaient pas impatiemment attendus. Tous n'étaient pas le meilleur réconfort du combattant ? Mais le service des lettres était peu de chose à côté de celui des paquets, et ce sont ceux-ci qui, de beaucoup, ont donné le plus de mal. Il est certaines périodes où nous en recevions jusqu'à huit jours une moyenne de 1.500 paquets.

« Et combien en contenait-il, chaque sac ?

« Une trentaine. Il ne s'agit là que des paquets postaux, ceux qui ne dépassaient pas le poids d'un kilo et qui étaient envoyés gratuitement par la voie de l'armée.

« Dans l'armée, ces paquets étaient à travailler dès le jour même de leur arrivée. Ils étaient envoyés au service qui, qu'on a construit là, n'était pas achevé et nous avons pu y installer des équipes se relayant et travaillant de nuit et de jour. Dans les douze heures qui suivaient leur réception les paquets étaient mis en route. Leur manutention occupait cinq cents soldats mobilisés dans les sapeurs du génie, et leur transport à la gare nécessitant l'emploi de grandes fourgonnettes à cinq chevaux, et de gros camions automobiles. Il y eut afflux de paquets pendant la bataille de Verdun et l'on peut dire que c'est par eux que les troupes ont pu subsister. L'année que les troupes ont pu subsister.

« L'année que les troupes ont pu subsister.

« L'année que les troupes ont pu subsister.

« L'année que les troupes ont pu subsister.

« L'année que les troupes ont pu subsister.

« L'année que les troupes ont pu subsister.

« L'année que les troupes ont pu subsister.

« L'année que les troupes ont pu subsister.

« L'année que les troupes ont pu subsister.

« L'année que les troupes ont pu subsister.

INSTITUTION DE GUERRE

LA PROCHAINE DISPARITION DU B. C. M.

Créé le 2 août 1914, le Bureau central militaire postal reçut jusqu'à 5 millions de lettres par jour.

Pendant la bataille de Verdun, le service des paquets a permis aux troupes de subsister, alors que l'Intendance ne pouvait les ravitailler.

« Pendant la bataille de Verdun, le service des paquets a permis aux troupes de subsister, alors que l'Intendance ne pouvait les ravitailler.

« Pendant la bataille de Verdun, le service des paquets a permis aux troupes de subsister, alors que l'Intendance ne pouvait les ravitailler.

« Pendant la bataille de Verdun, le service des paquets a permis aux troupes de subsister, alors que l'Intendance ne pouvait les ravitailler.

« Pendant la bataille de Verdun, le service des paquets a permis aux troupes de subsister, alors que l'Intendance ne pouvait les ravitailler.

« Pendant la bataille de Verdun, le service des paquets a permis aux troupes de subsister, alors que l'Intendance ne pouvait les ravitailler.

« Pendant la bataille de Verdun, le service des paquets a permis aux troupes de subsister, alors que l'Intendance ne pouvait les ravitailler.

« Pendant la bataille de Verdun, le service des paquets a permis aux troupes de subsister, alors que l'Intendance ne pouvait les ravitailler.

« Pendant la bataille de Verdun, le service des paquets a permis aux troupes de subsister, alors que l'Intendance ne pouvait les ravitailler.

« Pendant la bataille de Verdun, le service des paquets a permis aux troupes de subsister, alors que l'Intendance ne pouvait les ravitailler.

« Pendant la bataille de Verdun, le service des paquets a permis aux troupes de subsister, alors que l'Intendance ne pouvait les ravitailler.

« Pendant la bataille de Verdun, le service des paquets a permis aux troupes de subsister, alors que l'Intendance ne pouvait les ravitailler.

« Pendant la bataille de Verdun, le service des paquets a permis aux troupes de subsister, alors que l'Intendance ne pouvait les ravitailler.

« Pendant la bataille de Verdun, le service des paquets a permis aux troupes de subsister, alors que l'Intendance ne pouvait les ravitailler.

« Pendant la bataille de Verdun, le service des paquets a permis aux troupes de subsister, alors que l'Intendance ne pouvait les ravitailler.

« Pendant la bataille de Verdun, le service des paquets a permis aux troupes de subsister, alors que l'Intendance ne pouvait les ravitailler.

« Pendant la bataille de Verdun, le service des paquets a permis aux troupes de subsister, alors que l'Intendance ne pouvait les ravitailler.

« Pendant la bataille de Verdun, le service des paquets a permis aux troupes de subsister, alors que l'Intendance ne pouvait les ravitailler.

« Pendant la bataille de Verdun, le service des paquets a permis aux troupes de subsister, alors que l'Intendance ne pouvait les ravitailler.

« Pendant la bataille de Verdun, le service des paquets a permis aux troupes de subsister, alors que l'Intendance ne pouvait les ravitailler.

« Pendant la bataille de Verdun, le service des paquets a permis aux troupes de subsister, alors que l'Intendance ne pouvait les ravitailler.

« Pendant la bataille de Verdun, le service des paquets a permis aux troupes de subsister, alors que l'Intendance ne pouvait les ravitailler.

« Pendant la bataille de Verdun, le service des paquets a permis aux troupes de subsister, alors que l'Intendance ne pouvait les ravitailler.

« Pendant la bataille de Verdun, le service des paquets a permis aux troupes de subsister, alors que l'Intendance ne pouvait les ravitailler.

« Pendant la bataille de Verdun, le service des paquets a permis aux troupes de subsister, alors que l'Intendance ne pouvait les ravitailler.

« Pendant la bataille de Verdun, le service des paquets a permis aux troupes de subsister, alors que l'Intendance ne pouvait les ravitailler.

« Pendant la bataille de Verdun, le service des paquets a permis aux troupes de subsister, alors que l'Intendance ne pouvait les ravitailler.

« Pendant la bataille de Verdun, le service des paquets a permis aux troupes de subsister, alors que l'Intendance ne pouvait les ravitailler.

« Pendant la bataille de Verdun, le service des paquets a permis aux troupes de subsister, alors que l'Intendance ne pouvait les ravitailler.

« Pendant la bataille de Verdun, le service des paquets a permis aux troupes de subsister, alors que l'Intendance ne pouvait les ravitailler.

5 HEURES DU MATIN DERNIÈRE HEURE 5 HEURES DU MATIN

"LE NID" par JACQUES CONSTANT

LE CHATIMENT

LA DEMANDE D'EXTRADITION DU KAISER SERA SOUS PEU PRÉSENTÉE AUX PAYS-BAS

Ainsi en aurait décidé le Conseil suprême des Alliés au cours d'une de ses réunions.

Nous croyons savoir que le Conseil suprême des Alliés n'a pas perdu de vue la question des responsables de la guerre, et qu'il a, avant le départ de M. Lloyd George, décidé d'adresser à bref délai au gouvernement des Pays-Bas une demande d'extradition de l'ex-empereur, qui serait transféré à Londres aux fins de jugement.

La Conférence est opposée à toutes les "aventures russes"

Le Times publie une dépêche de son correspondant de Paris en date du 15 septembre, disant :

Il y a eu une réunion importante du Conseil suprême des Alliés, au ministère de la Guerre. Y assistaient : MM. Clemenceau, Lloyd George, Polk et Tiltoni, M. Matsui, ambassadeur japonais en France, le maréchal Foch, MM. Tardieu et Philippe Berthelot ont été également appelés en consultation. La Conférence a été unanime à approuver la politique anglaise d'évacuation de la Russie, et s'est déclarée opposée à toutes les "aventures russes".

En Allemagne

Une nouvelle "Union Rouge" s'est constituée à Berlin

BALE, 16 septembre. — On mande de Berlin : Suivant la *Tägliche Rundschau*, une "Union rouge" des soldats s'est de nouveau constituée à Berlin sous le nom de "Union des matelots révolutionnaires". Cette Union se compose d'adhérents à l'ancienne division populaire de marine et doit servir à encourager les efforts du parti communiste.

Les sections de l'Union sont en voie de formation dans toutes les villes de l'empire.

La direction centrale est à Berlin. L'Union travaille en commun accord avec le parti communiste. Les armes existent en quantité suffisante.

Un général allemand désigné comme assassin de miss Cavell

MADRID, 16 septembre. — Le marquis de Villalobos, ministre d'Espagne à Bruxelles, questionné par Pablo Vasco au sujet de l'expulsion de miss Cavell, déclara que la légation des Etats-Unis et lui-même firent l'impossible pour empêcher le crime. En l'absence de von Bissing, l'auteur principal du crime fut le général Severbsweig, gouverneur intérimaire de Bruxelles.

M. de Villalobos, interrogé sur l'état des rapports hispano-belges, a répondu que ces rapports ne sauraient être meilleurs ni plus cordiaux.

LA VIE CHÈRE

Une plainte de M. Desvaux contre les mandataires aux beurres

M. Desvaux, conseiller municipal, vient d'adresser une lettre au procureur de la République pour lui signaler que les mandataires aux beurres ont décidé de vendre, désormais, 12 fr. 50 en gros les beurres laitiers cotés normaux, et 14 francs les malaxés normands, dont le cours avait été fixé à 9 fr. 20.

Cette décision, prise d'accord entre les intéressés, a été déclarée M. Desvaux, — tombe sous le coup de l'article 419 du code pénal.

En conséquence, le représentant du quartier des Carrières-d'Amérique a déposé, entre les mains du procureur de la République, une plainte contre les mandataires du pavillon des beurres, inscrits au contrôle de la préfecture de police.

Les nouvelles baraques Vilgrain

Cinq baraques ont été achevées à Paris, six autres en chantier et vont être mises immédiatement en exploitation. Enfin, quarante-neuf autres emplacements ont été reconnus : les équipes de construction travaillent activement et la mise en service de ces nouvelles baraques aura lieu pratiquement avant la fin du mois.

Parmi les dernières nouvelles qui sont offertes au public, il y a lieu de citer : pommes à terre, carottes, haricots, légumes frais, légumes conservés, du vinaigre, du gruylère, des conserves de poisson.

Les baraques, construites aux frais et par les soins du ministère de Ravitaillement, sont intégralement remboursées par la Ville de Paris, également remboursés par la Ville de Paris, également remboursés par la Ville de Paris, également remboursés par la Ville de Paris.

Pour supprimer les intermédiaires

M. Petitjean, député de la Seine, vient de déposer à la Chambre une proposition de loi tendant à faire baisser le prix de la vie par la suppression des intermédiaires inutiles.

D'après cette proposition il serait institué à Paris, sous l'Office central de ravitaillement, un office central aux marchands en gros et chargé de répartir entre eux les denrées périssables.

Les négociants en gros pourraient faire passer l'Office sans avoir à verser de cotisation, à condition de s'engager à ne revendre aux détaillants qu'aux prix normaux.

Tout négociant en gros qui n'adhérerait pas à l'Office se trouverait, d'après certaines dispositions de la loi, dans l'impossibilité de continuer ses affaires.

M. Petitjean estime que, si son système était adopté, il en résulterait, du jour au lendemain, une baisse de 50 0/0.

Du charbon pour les Parisiens

Le stock de charbon étant défectueux, M. Aulard, député de la Seine, vient de demander au préfet de la Seine de se rendre auprès de M. Loucheur, ministre de Ravitaillement, afin d'étudier avec lui cet important problème.

Il serait question de créer une flotte spéciale qui amènerait du charbon de Rotterdam à Paris.

DANS L'ADRIATIQUE

PAS DE FAIT NOUVEAU À SIGNALER AU SUJET DE L'AFFAIRE DE FIUME

On attend avec impatience, en Italie, les déclarations que fera M. Nitti à la Chambre.

ROME, 16 septembre. — L'agence Stefani publie la note suivante : Il n'y a aucun fait nouveau à signaler en ce qui concerne Fiume.

En Istrie et en Dalmatie jusqu'ici aucun événement ne s'est produit. L'amiral Mille a télégraphié. Il constate qu'il n'y a aucun trouble dans l'ordre public.

Le général Bogoljubov s'est rendu ce matin à Volosca pour surveiller personnellement la prompt exécution des ordres donnés et des mesures énergiques prises pour faire face à la situation. Il a reçu aussi M. Ossolone, député de Fiume, et l'a invité à renouer avec l'ex-kaiser, qui serait transféré à Londres aux fins de jugement.

D'après de nouveaux renseignements, le nombre des soldats italiens qui se sont rendus à Fiume est d'environ 1.900. Des groupes de matelots débarqués des navires mouillés dans le port se sont joints à eux.

M. Nitti va parler

ROME, 16 septembre. — M. Nitti parlera aujourd'hui à la Chambre au sujet des événements de Fiume. Ses déclarations sont attendues avec impatience, mais l'on ne pense pas qu'elles puissent éclaircir la situation. Il est évident que M. Nitti s'efforcera d'amoindrir à tout prix, aux yeux du public, l'importance de ces événements, mais ses déclarations contrastent avec un fait incontestable, à savoir que le gouvernement est impuissant à faire cesser le mouvement, et qu'il a dû rétablir la censure pour empêcher qu'on n'apprenne la vérité.

L'opinion publique, au sujet de l'équipe de d'Annunzio, n'a pas changé ; on continue à en souhaiter sincèrement la fin, pourvu que ce soit par des moyens pacifiques ; beaucoup estiment que M. Nitti est allé peut-être un peu loin lorsqu'il a qualifié ses soldats de "traîtres et déserteurs".

Somme toute, la séance promet d'être assez animée, car les nationalistes se disposent à faire une imposante manifestation patriotique à la Chambre. En attendant, on annonce que M. Tiltoni arrivera à Rome jeudi matin. Un conseil des ministres aura lieu immédiatement après son arrivée. Naturellement, la question de Fiume y tiendra le premier plan. La situation, en effet, est toujours grave et difficile pour le ministère ; une crise générale même est indubitable.

Plutôt la destruction de la ville...

ROME, 16 septembre. — Une correspondance de Trieste et de l'*Idea Nazionale* dit textuellement : « Le poète, les Fiumains et les soldats qui le suivent considèrent l'annexion de Fiume à l'Italie comme un acte irrévocable et sont fermement décidés à ne pas revenir sur leurs pas. »

« Je peux vous assurer que les dispositions ont été prises pour détruire la ville le jour où la résistance deviendrait impossible. »

Au Maroc

Nos troupes occupent Ait-Mouli

MERKES, 16 septembre. — Nos troupes ont occupé, le 14, Ait-Mouli, situé au confluent de l'oued Aguerçif et de la Moulouya.

A la suite de cette opération, de nombreux dissidents demandent l'aman.

Sept tirailleurs sont massacrés

TAZA, 16 septembre. — Un détachement composé de sept tirailleurs, dont un Français, attaqué par un groupe de bandits dans la région d'Hassi-Ouengzha.

L'amnistie

Conformément à l'avis exprimé vendredi par la commission de la législation civile et criminelle de la Chambre, M. Paul Meunier vient de modifier son rapport sur l'amnistie en prenant pour base le projet du gouvernement.

Ce projet énumère, on le sait, tous les crimes et délits qui bénéficieraient de l'amnistie.

Le régime de l'octroi à Paris

Depuis le début des hostilités, les automobiles des formations militaires et les voitures de Croix-Rouge aménagées pour le transport des blessés, bénéficient de l'immunité des formalités d'octroi à l'entrée, comme à la sortie de Paris.

Le gouverneur militaire rappelle, par voie de circulaire, que le régime de la suspension des taxes d'octroi n'a plus actuellement de raison d'être.

En conséquence, à partir de la date de la loi ou du décret fixant la fin des hostilités, le régime de l'octroi reprendra son fonctionnement normal, tel qu'il avait lieu avant la guerre.

AUX ETATS-UNIS

LES DÉBATS SONT OUVERTS AU SÉNAT AMÉRICAIN SUR LE TRAITÉ DE PAIX

Les adversaires du Président ont trouvé dans l'équipée de Fiume un argument pour l'opposition.

WASHINGTON, 16 septembre. — Le débat sur le traité de paix s'est ouvert cet après-midi au Sénat.

M. Jones, sénateur démocrate de l'Etat de New-Mexico, inaugure le débat sur le traité de paix avec l'Allemagne par un discours au cours duquel il recommande fortement l'adoption du traité sans amendement.

L'impression générale est que les séances se prolongeront pendant six semaines, au moins, et peut-être jusqu'à Noël, à moins que le président Wilson et le sénateur Lodge, Or, jusqu'ici, rien ne vient indiquer que la base d'un tel compromis ait été trouvée, bien que les leaders démocrates se soient déclarés disposés à faire la moitié du chemin pour rencontrer les républicains.

La position du sénateur Knox se trouve renforcée du fait de l'appui qui lui est fourni, dans son opposition au traité, par M. Lansing, à la suite des déclarations de M. Bullitt, qui n'ont toujours pas reçu de démenti de la part du secrétaire d'Etat.

Le coup d'Etat de d'Annunzio à Fiume a provoqué une vive émotion. Les adversaires du traité s'en servent comme d'un argument pour faire ressortir le danger que représenterait la ratification, des « ententes » en cas de ratification, des « ententes », disent-ils, d'autres nations européennes menaceraient constamment de placer les Etats-Unis dans une situation dangereuse et embarrassante.

Les adversaires les plus acharnés du traité vont jusqu'à déclarer que la justification de Fiume n'est que le prétexte de la reconstruction et à la réorganisation de l'Europe.

Une auto capote dans la suite du président

PORTLAND (OREGON), 16 septembre. — Au cours du voyage en auto du président Wilson, une automobile de la suite présidentielle capota, causant la mort du propriétaire de l'automobile et d'un journaliste connu. Deux autres journalistes sont blessés. Le président Wilson est indemne.

Graves inondations au Texas

HOUSTON (TEXAS), 16 septembre. — Des inondations sont survenues à Kingsville. Le temple du Corpus Christi, situé près de la ville, s'est écroulé en partie. Il y a eu douze morts.

Les dégâts matériels atteignent trois millions de dollars. Certaines rues sont recouvertes de six pieds d'eau.

Soixante-dix cadavres ont déjà été retrouvés.

Départ de M. Lloyd George

BOULOGNE-SUR-MER, 16 septembre. — M. Lloyd George, premier ministre d'Angleterre, M. Bonar Law, chancelier de l'Echiquier, et M. Winston Churchill, ministre de la Guerre, sont arrivés à Boulogne, se rendant en Angleterre.

Is ont été salués par M. Buloz, sous-préfet de Boulogne.

Le maréchal Allenby

LONDRES, 16 septembre. — Le maréchal Allenby est arrivé à Douvres à 11 heures. Répondant à un discours de bienvenue, il a rendu hommage à sir Archibald Murray, pour avoir si bien rempli sa tâche de préparation à la victoire. Il a fait allusion à la composition cosmopolite de son armée qui comprenait des hommes de onze ou douze races différentes, et a dit :

« Leur courage et à leur dévouement je dois tous les honneurs et toutes les distinctions dont j'ai été l'objet. »

L'affaire Judet

Mis en cause à propos de l'entrevue qui aurait eu lieu à la villa Zoriedor, près d'Interlaken, entre M. Judet et le ministre allemand à Berne, M. Paul-Meunier, député de l'Aube, proteste dans une lettre adressée au directeur de *L'Œuvre*.

M. Paul-Meunier affirme ne rien connaître des affaires de M. Judet. Il est deux fois l'occasion de voir M. et Mme Bossard, et ne rencontre chez eux ni l'ancien directeur de *L'Œuvre*, ni aucune des personnalités étrangères dont on a cité les noms.

Dans son journal, la *Vérité*, M. Paul-Meunier publie un article de protestation terminant par ces mots : « Je traduis l'Action française en cour d'assises. »

KOLTCHAK PASSANT SES TROUPES EN REVUE



L'AMIRAL EST AU CENTRE DE LA PHOTOGRAPHIE. A sa droite : le général Bogoljubov ; à sa gauche : le général Gaïda.

A gauche, la vieille route pavée, datant du Grand Roi, un sentier qui descend vers Chaville et dont la perspective se perd dans la verdure ; à droite, un étang en partie couvert de nénuphars, où des bouleaux centenaires mirent leurs feuilles frissonnantes, et, toute seule, perdue dans la forêt, une petite maison blanche au fond d'un grand jardin plein d'ombre. Le propriétaire l'a baptisée *Le Nid*, et ce nom, qui se détache en lettres noires sur la plaque d'émail, conserve dans ce cadre sylvestre toute sa saveur.

— Comme il doit faire bon vivre ici ! soupire Madeleine.

— Un nid pour des amoureux, fit José Garcia, en décochant à la jeune femme une œillade enflammée.

Cela nous conviendrait parfaitement, répliqua André Sotin, avec ce ton singulier dont l'ironie semblait toujours cacher une arrière-pensée.

Puis il ajouta, désignant un écriteau fixé au-dessus de la porte :

— Justement, elle est à louer ! — Eh bien ! visitons-la, dit José. Aussi bien vous cherchez un appartement.

— La vue me coûte rien, approuva l'autre. Et comme Madeleine considérait silencieusement les deux hommes, D'ordinaire, il suffisait que l'un désirât aller à droite pour que l'autre s'obstinât à prendre la gauche.

André était le mari, José l'amant. En réalité, la jeune femme avait deux maris également amoureux, également jaloux et tyranniques, et qui lui rendaient à tour de rôle l'existence insupportable.

Pour visiter la maison, il fallut aller chercher les clés à Chaville, et ce fut toute une affaire quand elle déclara être trop fatiguée pour faire la route. Aucun d'eux ne voulait laisser l'autre en tête à tête. Enfin ils se décidèrent à partir ensemble, et elle demeura seule devant les eaux calmes de l'étang.

Tandis qu'elle saccageait une fourmière du bout de son ombrelle, elle songeait qu'elle n'aimait ni André ni José. Dans son cas, il n'emportait pas de vice, mais uniquement de la passion. Lorsqu'elle avait épousé Sotin, qui dirigeait une fabrique de chaussures, elle ne demandait qu'à être fidèle. Mais tout de suite leurs caractères s'étaient heurtés irrémédiablement.

Emporté, sombre, méfiant, le mari l'accablait de reproches à tout propos. Chantait-elle ? Riait-elle ? Cette gaîté ne pouvait être provoquée que par un tiers. Comme elle était jolie, qu'elle avait de grands yeux noirs au regard profond, on la regardait trop dans la rue. Que de soupçons injurieux lui avait valus l'admiration indiscrète des passants !

Mal dirigée, la fabrique traversait une crise difficile. André fut sauvé de la ruine par José Garcia, un fournisseur de cuirs de Cadix, qui mit deux cent mille francs dans l'affaire. L'Espagnol s'était associé uniquement pour se concilier les grâces de Mme Sotin.

— Soyez à moi, exigeait-il, et je sauve votre mari.

— Montre-toi aimable pour Garcia, suppliait André, où nous sommes dans la rue... Devenu l'amant de Madeleine, José avait transféré son domicile à Paris ; il avait dirigé habilement la fabrique et s'était introduit dans le ménage Sotin.

Hélas ! le sort de la jeune femme ne s'était pas amélioré.

— Dis un mot, implorait l'Espagnol. Je provoque mon rival, je le tue, et tu m'épouses. — André ne disait rien. Ignorait-il son infortune ? La supportait-il par intérêt ? Madeleine n'avait aucune certitude à ce sujet. Mais la haine qui flamboyait parfois dans les yeux du mari quand il regardait l'Espagnol, certaines

paroles à double entente, bref, mille détails lui présageaient l'imminence d'un drame.

Il visitèrent *Le Nid*. Tout de suite, Madeleine fut enthousiasmée par le jardin. Négligé depuis longtemps, il était envahi par les herbes folles, et les allées se distinguaient mal des plates-bandes. Mais il était planté de pommiers et de poiriers magnifiques, dont les branches ployaient jusqu'à terre sous le poids des fruits.

Le pavillon était heureusement aménagé, et les tentures, claires et fraîches encore, signifiaient que la dernière locataire était une Parisienne jeune et coquette.

André ouvrait les portes et précédait les autres en annonçant la destination des pièces : — Ici, le salon ! Ici, la salle à manger ! Une chambre à coucher... Et comme Madeleine vantait la vue dont on jouissait de la fenêtre :

— Que diras-tu, quand tu seras tout en haut du belvédère ? — Quel belvédère ? — Celui qui est à l'extrémité de la propriété. Je ne te l'ai pas montré pour te réserver la surprise.

— Comme tu connais les autres ! s'étonna-t-elle. On jurerait que tu es déjà venu.

— Jamais de la vie, protesta-t-il, mais tu sais bien que j'ai un œil qui voit tout.

Il parut à Madeleine que cet enjouement cachait un embarras, mais elle n'insista pas, d'autant plus que le pas de José, qui s'était absenté quelques instants, craquait dans l'escalier.

Le belvédère était à l'autre bout du jardin, en surplomb de la voie ferrée, et si bien masqué par les arbres qu'il était impossible de le découvrir, aussi bien du sentier que de la maison. Cette constatation fortifia la certitude de Madeleine : ce n'était pas la première fois que son mari visitait *Le Nid*.

Pourquoi s'en défendait-il ? — Maintenant, il l'interrogeait.

— Deux mille de loyer, c'est pour rien. Ça te plaît ? — Certes.

— Alors je signe l'engagement de location ? — Parfait, approuva José. Si vous voulez de moi du samedi au lundi, je paie la moitié.

— Mon ami, laisse-moi le temps de la réflexion. — Tu as tort de différer. Demain peut-être l'écriteau sera retiré.

— Comme tu es pressé ! — Décide-toi pendant que nous reportons les clés.

Madeleine retourna s'asseoir devant l'étang. Le temps se gâtait. Des nuées d'encre obscurcissaient le soleil, comme des milliards de castagnettes les feuilles agitées claquaient dans le vent. Des vagues qui secouaient les nénuphars passaient sur les eaux subitement plombées. Et, sous l'empire de l'effroi qui la saisissait, la jeune femme fut hantée d'une affreuse vision. Elle aperçut nettement son mari caché dans un buisson, un samedi soir, et guettant l'Espagnol qui devait forcément passer sur la berge pour venir au *Nid*. Mais l'autre, qui s'attendait au piège et qui avait pris ses précautions, levait son bras armé d'un grand couteau. Puis elle vit un cadavre s'enfoncer lentement sous les larges nénuphars. Mon Dieu ! lequel des deux ?

Quand les hommes revinrent, ils trouvèrent Madeleine, les yeux égarés, qui frissonnait dans sa robe blanche.

— Allons-nous-en, cria-t-elle. Je ne veux pas habiter ici, j'aurais trop peur.

— Zut, fit André contrarié, j'étais tellement sûr de ton acceptation que j'ai versé le denier à Dieu.

Jacques CONSTANT.

LE CONGRÈS DE LA C. G. T.

LYON, 16 septembre. — On a repris, ce matin, la discussion sur le rapport moral. Les « extrémistes » se sont livrés à un nouvel et rude assaut contre le comité confédéral.

C'est tout d'abord M. Mérie, des vanniers de la Seine, qui reproche à M. Jouhaux et à ses amis de n'avoir pas été assez révolutionnaires pendant la guerre. A l'en croire, ce serait grâce à l'action des minoritaires que se sont reconstitués la plupart des syndicats.

Non ! non ! protestent de nombreux délégués.

M. Mérie estime ne pouvoir donner satisfaction au bureau confédéral, « qu'il faut remplacer par de nouvelles énergies qui sauront mieux conduire les intérêts du prolétariat et du syndicalisme ».

Même son de cloche avec M. Monmousseau, des cheminots de Paris-Etat, qui s'attaque plus particulièrement à M. Merheim, « qui a renié Zimmerwald par sa conspiration du silence », et à M. Dumoulin, secrétaire adjoint de la C. G. T., auquel il reproche d'avoir pactisé à Amsterdam avec M. Samuel Gompers, dont il avait, jadis, condamné le syndicalisme.

M. Monmousseau accuse la majorité confédérale d'avoir « laissé la réaction capitaliste dénoncer le mouvement de grève générale du 21 juillet », de n'avoir pas défendu la révolution russe, d'être complice de la chute de Bela Kun, et du resserrement du blocus contre la révolution russe.

En terminant, M. Monmousseau conclut, en blâmant la C.G.T. de n'avoir pas dressé la classe ouvrière de ce pays au secours des révolutions russe et hongroise.

L'orateur est vivement acclamé par les minoritaires.

Au début de la séance de l'après-midi, M. Le Troquer, de l'Union des syndicats de l'Eure, s'élève contre des critiques adressées au bureau confédéral.

M. Le Troquer estime que l'heure de la révolution n'a pas encore sonné.

Voici maintenant venir M. Bourderon, des tonneliers, en des pérorations de Zimmerwald, dont le témoignage ne saurait être suspect, qui défend le bureau confédéral.

Il n'a pas voulu, au début de la guerre, abdiquer toute critique, mais il a ensuite pensé que la classe ouvrière ne pouvait obliger le gouvernement à définir ses buts de guerre, et puis il n'aurait pas voulu non plus que son pays subit, en 1918, le sort que la Russie avait dû subir l'année précédente à Brest-Litovsk.

Cette déclaration a causé une vive impression sur le Congrès.

A propos du mouvement du 21 juillet, M. Bourderon déclare que la C. G. T. ne peut être rendue responsable de l'échec d'un mouvement décidé subitement par une centaine de militants dispersés dans tous les coins de la France.

— Les comités vus de l'extérieur, conclut-il, c'est cela. Il faut avoir le courage de le dire ; il y a quarant'ans que le monde est gouverné de la même manière, et les égoïstes sont toujours là. Ceux qui accusent iniquement aux syndicats y viennent pour des questions de ventre ; l'idéal social ne les touche pas encore.

LES GRÈVES DE MARSEILLE

MARSEILLE, 16 septembre. — La commission paritaire dont la sentence doit régler définitivement le différend entre les entrepreneurs de manutention et leur personnel a commencé ses travaux ce matin.

Elle s'est immédiatement divisée en sous-commissions, et il apparaît que ses membres sont tous animés du désir d'aboutir dans le plus bref délai possible.

Ajoutons que les dockers ont repris le travail ce matin sur les quais et qu'il en est de même dans toutes les corporations.

Tempête en Méditerranée

TOULON, 16 septembre. — Plusieurs navires arrivés aujourd'hui ont essuyé en Méditerranée une violente tempête.

Le vapeur mixte VI est arrivé de Tunis avec un important chargement et le courrier postal.

Le navire a été retardé dans sa marche et a eu des avaries.

NOUVELLES BRÈVES

MM. Mora et Bara, ingénieurs à Neuilly-sur-Seine, se sont vus, hier, au cours d'une partie de canot automobile, à Sartrouville.

Dans sa séance d'hier, le conseil d'arrondissement de Montpellier a émis le vœu que les attributions des conseils d'arrondissement soient étendues.

Le conseil général de l'Ailier a émis le vœu que le gouvernement « s'attache à faire aboutir la consultation de la Société française des nations auprès de nos alliés d'outre-mer ».

Le Rochambeau, venant de New-York, est arrivé hier, au Havre, avec 1.625 passagers, parmi lesquels M. de Souza-Dantas, consul général du Brésil à Paris.

Le conseil de guerre d'Amiens a condamné hier, pour dénonciation, intelligences avec l'ennemi, tentative d'assassinat : Houbert, à cinq ans de travaux forcés ; Mue Nivoix, à un an de prison ; sa fille Thérèse, à la même peine avec sursis, et le mouleur Moiré à cinq ans de travaux forcés.

Le conseil de guerre du Mans a condamné hier, à cinq ans de travaux forcés et à la dégradation, le capitaine Castellon, qui, au début de l'offensive de Verdun, en 1916, se rendit à l'ennemi.

Les postiers du public qui fait apposer des affiches informant de la Société française des nations seront fermés le dimanche.

On annonce de Troyes qu'hier le Syndicat du textile a décidé, pour aujourd'hui, une grève de vingt-quatre heures.

La police a arrêté, hier, à Grenoble, un officier de la marine romaine nommé de Jansku. Il est inculpé d'escroqueries commises au préjudice de plusieurs de ses compatriotes.

Les mécaniciens métallistes des usines de Tarare ont abandonné le travail, forçant au chômage un grand nombre d'ouvriers.

Aux ouvriers mégnésiens d'Annonay, en grève depuis le 13 août, se sont joints les typographes, qui réclament 8 heures et 15 francs.

Les garçons de café de Brest en grève réclament : journée de 8 heures, suppression du pourboire, salaire de 10,00 sur les recettes. Tous les cafés sont fermés depuis ce matin. Par solidarité, les garçons d'hôtel et de restaurant ont cessé le travail ce matin.

EVIAN SAISON de Mai à Octobre CACHAT

SPORTS

NOS BONS DOMESTIQUES...

UNE DE NOS COLLABORATRICES, M^{me} HUGUETTE GARNIER, DEVENUE LUCIE ROBICHON, SE PRÉSENTE, EN QUALITÉ DE FEMME DE CHAMBRE, DANS UN BUREAU DE PLACEMENT

UN CHAMPIONNAT DE FRANCE DE BOXE

Le Continental Sporting Club convie ce soir, à la salle Wagram, les sportsmen à un championnat de France qui mettra aux prises pour le titre de poids mouches le champion Bouzonnie contre de faire ses preuves. Ce dernier vient de faire ses preuves contre Borot, et il sera intéressant de voir comment il se comportera contre l'excellent Bouzonnie au style si effectif.

NATATION

Records battus. — Hier, Georges Poullley et Suzanne Wurtz ont établi ou battu des records de natation, à la piscine de la Gare. Voici les records de Georges Poullley : 100 yards, 27' 3/5 ; 100 yards, 1' 2' 3/5 ; 100 mètres, 1' 10" ; 150 yards, 1' 53" 2/5 ; 100 mètres, 1' 10" ; 150 mètres, 1' 53" 2/5 ; le record mondial des 100 mètres, hommes, le record battu par un Fidjien, Kanakava, en 1' 17" 3/5.

TENNIS

Le Golf de Chantilly. — Un concours de tennis est ouvert, qui est réservé aux membres du club. En voici le programme : championnats : simple messieurs (deux prix) ; double messieurs (deux prix) ; double mixte (quatre prix). Les concours commenceront le 22 septembre. Les engagements le 18, s'adressant au secrétaire du club.

CYCLISME

Championnat de France des 100 kilomètres derrière motos. — Il aura lieu dimanche prochain au Parc des Princes. Les six concurrents inscrits sont : Léon Didier, Séris, Miquel, Brocco, Larocq et Henri Rossier. Brocco débute comme favori, qui vient de triompher à Zougny ; Miquel, qui n'a pas vu à Paris depuis cinq ans, paraît bien rendre la partie dure à Didier et à Séris.

FOOTBALL RUGBY

Les capitaines parisiens. — On annonce que Constantin Bodenbach commandera, cette année, l'équipe du Racing Club de France, qui sera formée. Au Stade, Jacques Dedeit, capitaine formé, régulièrement, prendra la tête de l'équipe, régulièrement, prendra la tête de l'équipe, régulièrement, prendra la tête de l'équipe.

FOOTBALL ASSOCIATION

Les Italiens à Paris. — L'équipe du Milan F. C., qui vient de se rencontrer avec Saint-Etienne, à Bruxelles, rencontrera demain, à Lille, l'équipe de Lille avant de venir se présenter à Paris, contre l'Association Sportive Française, qui vient de triompher à Zougny ; Miquel, qui n'a pas vu à Paris depuis cinq ans, paraît bien rendre la partie dure à Didier et à Séris.

BOXE

Une semaine chargée. — Outre le grand match de ce soir, au Continental, différents matches intéressants auront lieu cette semaine. Au Nouveau-Cercle, vendredi, en plus du championnat des novices, nous verrons l'écossais Mac Goherty contre le français Goherty.

AVIATION

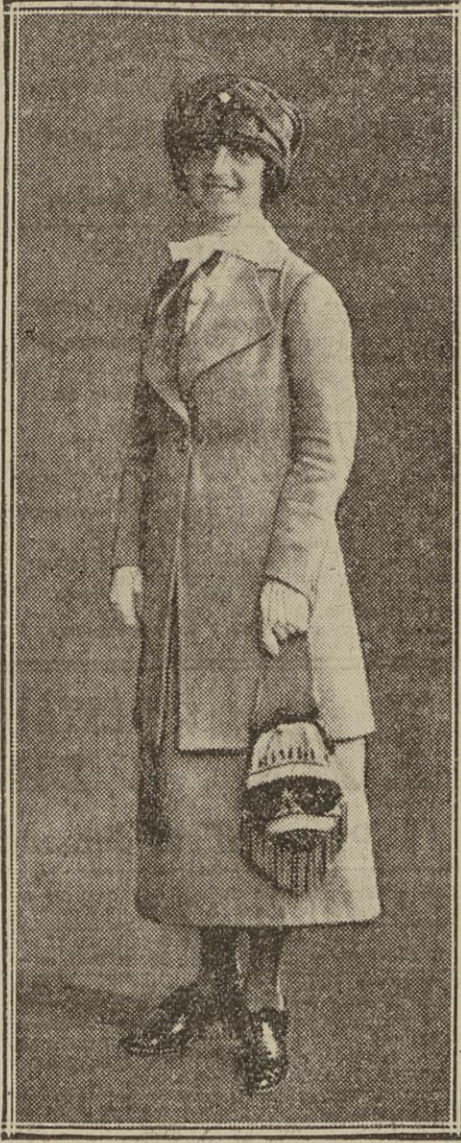
Paris-Constantinople. — On annonce de Constantinople que le capitaine Leune, accompagné d'un aviateur grec et du mécanicien Perrin, est arrivé hier soir, terminant ainsi le raid Paris-Constantinople.

MOTOCYCLISME

Circuit des quatre départements. — Dimanche 14 septembre, sur 314 kilomètres, le circuit motocycliste des quatre départements : Loire, Allier, Haute-Loire et Puy-de-Dôme. Voici le classement de cette épreuve : 1. Noss, 2. de Lavrotte, 3. de la Roche, 4. Laplaud, 5. Davy, 6. Redinnes, 7. Nodet, 8. Astier, 10. Darier, 11. Blauser, 12. Isoldi.

La municipalité de Champigny chez M. Pams

M. Pams, ministre de l'Intérieur, a reçu, hier matin, M. Maitrot, maire de Champigny, et les membres de la municipalité, parmi lesquels M. Albert Thomas. Il s'est entretenu avec eux de la situation créée à Champigny par la récente grève des employés communaux et, en particulier, de la réintégration des trois employés dont le maire a maintenu la révocation.



Mme HUGUETTE GARNIER

Je cherche une domestique. Hier, une jeune campagnarde a bien voulu se présenter chez moi. Après m'avoir loyalement avoué son inexpérience pour tout service, c'est un début ! — elle consentit à me fixer un prix.

Ce sera quatre-vingts francs, pour commencer. Puis, comme je m'étonnais du taux d'un apprentissage dont, sans nul doute, pâtiraient bien des objets fragiles, elle s'excessa :

— C'est à l'agence qu'on a dit qu'il ne fallait plus se placer à moins. — La directrice ? — Non... « les autres ».

N'ayant plus rien à apprendre de ce qui se dit dans le salon malodorant où les maîtresses de maison mélancoliques viennent, au retour des vacances, achever un cure d'air et se faire retouquer par les bonnes, j'imaginai qu'il pouvait être intéressant d'entendre ce qui se dit dans les coulisses du bureau.

Munie d'un certificat dûment légalisé par le commissaire de police — certificat où j'affirmais les mérites d'une certaine Lucie Robichon — vêtue de noir, correctement cravatée et gantée de filolette, je me présentai dans un bureau de placement du huitième arrondissement.

Je poussai, un peu émue, la porte des Secrétaires. — Qu'est-ce que vous voulez, ma petite ? Une dame blonde et parée s'avance vers moi. Elle est « très mode », très rose, et porte des bijoux d'or vil. C'est la directrice. Je suis plutôt intimidée.

— Une place de femme de chambre. — Entrez... On va vous inscrire. — On me pousse dans une sorte de box où les domestiques attendent. Des jeunes femmes y poursuivent une conversation animée, que moi arrivée n'interrompt pas.

Une cloison de bois partage la pièce en deux compartiments exigus. J'ai l'impression d'être dans un wagon de troisième classe oublié sur une voie de garage. Parce qu'il fait très chaud, la porte du salon est ouverte ; de notre salle, un guichet nous permet d'apercevoir, assises en rond, les dames résignées. C'est bien moins gai de leur côté qu'ici.

— Vos certificats ? — Une employée se tient près de la fenêtre. Je m'amuse un instant de voir avec quel soin elle inscrit Robichon (Lucie) sur son registre. — Voilà, c'est fait.

Au-dessus de la mèche Je ramasse mes papiers et mets m'asseoir sur le banc du fond. — Il y a un moment de gêne... On m'examine. — Une cuisinière cordiale me prend sous sa protection. — Où c'est que vous avez travaillé ?

Certificate from the Commissariat de Police, Paris, certifying that Lucie Robichon has been in my service since 14 March 1919. It is a simple and active woman and has given no cause for complaint. Signed J. Garnier, Paris 11^e arr., 79 Bd de Valenciennes.

LE CERTIFICAT, DUMENT LEGALISE, REMIS PAR Mme HUGUETTE GARNIER A... LUCIE ROBICHON.

Vous êtes grosse comme le poing... N'avez donc pas été nourrie ? Elle n'attend même pas ma réponse, et me montrant une jeune fille assise auprès d'elle :

— On était dans la même place... On est parties ensemble. — Par amitié ? — Oui... et puis pour « la » mettre dans l'embarras.

L'arrivée de la placeuse interrompt la narratrice. — On demande une bonne à tout faire ? Un profond silence accueille cette proposition saugrenue.

La placeuse insiste : — Deux personnes... et le fils. — Ça fait trois, fait observer une soubrette judicieuse. — Il n'est presque jamais là ; c'est un officier.

— Les officiers, j'en suis revenue, fait la même en dépliant nonchalamment un journal. Ça ne me va pas.

A côté de moi, une « nourrice sèche » fait de la mignardise ; dans un coin, une femme de charge, qui a gardé ses lunettes, s'est assoupie ; quelques gentilles camaristes parlent mode ; l'une d'elles me dit :

— Vous ne trouvez pas, les places où il y a beaucoup de domestiques, c'est bien mieux. Quand on est seule avec une cuisinière, on s'ennuie... C'est petite boîte : la dame est toujours sur votre dos et sait ce qu'on fait.

Sur le banc du milieu, une débutante raconte ses déboires, reconfortée par une femme aux lèvres minces, qui s'indigne :

— Cinquante francs !... Vous étiez entrée à cinquante francs !... Mais fallait pas ! — Elle m'avait dit : « Tout est si cher ! » Déjà tout le bureau proteste : — Est-ce que ça nous regarde, nous !

Par la lucarne Debout sur ses pointes, l'amie de la cuisinière regarde par la lucarne et signale les arrivées.

— Dis donc, Eugénie, la vieille de l'autre jour ! — Celle qui a trois montons et qui veut qu'on couche dans la lingerie ? — Oui. — Elle n'a toujours personne !... Huit jours qu'elle vient ! — Tournée vers moi, Eugénie m'explique. — On va sûrement vous l'offrir. Chez elle, on couche « sous la clé ». Je lui ai demandé, pour voir, comment était meublée la chambre. Elle m'a tout bien expliqué, et moi-même... Une que je n'ai pas encore vue... La jeune fille qui vient pour « maman ».

— C'est une gamine charmante », fredonne la cuisinière. — Tout le monde rit. — Perdue dans la lecture d'un roman à 0,65 dont la couverture montre deux amants enlacés, une blonde aux yeux bleus lève la tête. Nos regards se croisent... et, comme je n'ai participé que discrètement à la gâterie générale, elle se penche vers moi et me demande :

— Vous avez eu des malheurs ? — Puis, reprenant l'attachante lecture, elle soupire : — Qui c'est qui n'a pas souffert !

On me présente — Vous là, la nouvelle... La placeuse me désigne d'un index autoritaire. Je me lève, impressionnée. — Là ! Je le disais, c'est pour la vieille, fait Eugénie.

— Demandez-lui cent francs et son nom de baptême ! me jette quelqu'un.



LUCIE ROBICHON

Mais je n'entends plus : je suis la placeuse. — Voici la personne. — Une vieille dame, au visage affable, m'examine, étend le bras au-dessus de moi, comme pour conjurer une calamité possible, et s'informe :

— Avant toute chose, couchez-vous dans l'appartement ? — Je réponds, véridique : — J'en ai l'habitude. — Un soupir de soulagement accueille cette déclaration.

— Vous savez faire les « transformations » ? — Oui, très bien. — La dame « m'explique l'ouvrage » : peu de ménage, de la couture, cent francs par mois. Par avance, elle me décerne des éloges, pour m'encourager.

— Vous avez bon genre... Je suis sûre que vous avez du goût. — Elle est prête à toutes les concessions et me promet tous mes dimanches. Jamais je ne saurai refuser... J'ai envie de lui parler de sa commode. Je n'ose pas... Ah ! que je voudrais m'en aller...

Comme en s'excutant, la vieille dame continue : — Je ne reçois pas beaucoup, mais, de temps en temps — deux fois par semaine — mes enfants mariés viennent dîner en famille. Ces jours-là, nous sommes huit à table ; ça ne vous fait rien ?

Je réponds, dans toute la sincérité de mon âme, que cela m'est profondément indifférent. — Je ne reçois pas beaucoup, mais, de temps en temps — deux fois par semaine — mes enfants mariés viennent dîner en famille. Ces jours-là, nous sommes huit à table ; ça ne vous fait rien ?

— Je répondez, dans toute la sincérité de mon âme, que cela m'est profondément indifférent. — Alors, conclut-elle, bienveillante, je crois que nous allons nous entendre. — Ah ! mais non ! Il ne faut pas que je sois tout de suite engagée... Je tiens à retourner dans le box. Comment faire ? Quoique pleine de remords, j'ai une inspiration subite : cette dame âgée doit habiter une vieille maison.

— Naturellement, dis-je, chez madame, c'est chauffé ? — La pauvre figure se contracte. — Non. — Je range mes certificats et, très digne : — Je regrette : je ne veux pas m'occuper des feux.

Dans le box, où je retourne, on m'interroge : — Ça n'a pas marché ? — Il y avait des feux à faire. — Pensez-vous !

L'école des dames Mais je tâche à m'instruire et me renseigne : — Comment faites-vous pour refuser une place qui ne vous tente pas, quand la dame cède sur tout ? — Ben là... Vous n'êtes guère « dessalée ». — On dit oui... et on n'y va pas. — Tenez, fait la nourrice en laissant choir sa mignardise, ça m'est arrivé à moi-même pas plus tard qu'avant-hier. Une

dame aimable, bien arrangée, un seul enfant, tout me plaisait bien. Seulement, voilà qu'elle demeure à la Trinité et qu'il faut promener le petit au Parc Monceau. Cela aurait été du côté de l'Étoile, j'y allais tout de suite. La Trinité, c'est pas un quartier pour moi. Alors j'ai accepté pour lundi ; mais, bien entendu, je n'irai que si je ne trouve pas mieux.

— La cuisinière, qu'on a « présentée », elle aussi, vient se rasseoir, triomphante. — Et de sept !... C'est la septième place que je refuse. Ça m'a l'air d'une boîte ; pas la peine d'entrer : je ne serais pas restée huit jours. Moi, quand je suis quelque part, je me fais mon opinion en quarante-huit heures ; d'après les morceaux. Si c'est de la première qualité qu'on demande, ça va : fillet, faux-fillet, bien. Rumpsteck, ça va encore. Mais si nous tombons dans la tranche ou dans l'aiguillette : zut ! je ne marche pas. Et surtout, pas de frigo !... — Ah ! non !

Tout le monde fait chorus, et chacune, lancée, y va de son histoire. Parce que plusieurs parlent en même temps, je ne surprends que des lambeaux de phrases : — Des gens à manie... Monsieur méfait dans sa pipe cinq tabacs différents... Elle, elle voulait qu'on ne se serve que d'eau filtrée même pour laver la salade... Je mettais de l'eau du robinet dans les casseroles, et quand elle entra dans la cuisine elle voulait en mettre une sur le feu, je criais : « Pas celle-là ; c'est de la filtrée. » Seulement, ça vous met les nerfs en pelote, ces chichis-là !

Faut pas s'en faire ! Une nouvelle venue fait son entrée et s'installe en face de moi. Elle montre, sous un chapeau ridicule qu'orne une plumeuse blanche, un visage ouvert, de beaux yeux tristes. Une femme de chambre, finement chaussée, la regarde ironiquement.

— Une deuxième femme de chambre... Robichon !... Une bonne à tout faire pour cinq personnes. — Je me lève. A la stupéfaction générale, la « nouvelle » se lève aussi. — Elle n'a pas l'air forte, madame la comtesse, mais elle est très active... très bien.

A travers son face à main, la comtesse me regarde. Je la regarde également amusée. Nous avons l'air de jouer à « qui rira le premier ». Mais elle m'explique le service : j'aiderai le valet de chambre à table et la cuisinière à l'office. — Non, inutile de m'attarder. Je déclare que cela ne me convient pas.

Dans le compartiment, où je retourne, on me félicite. — Ça n'a pas été long ! — La boulotte ragense reprend un récit très écouté, et répète à plusieurs reprises, tant elle trouve cela beau, l'invective dont elle a châtié un audacieux sans jeunesse : — Sexe exécrable ! lui ai-je dit.

— Pourtant, dit une voix, chez les « monsieur seul »... Mais on se récrie : le monsieur seul n'est jamais seul... Il est parfois moins que les autres... On n'est pas plutôt là qu'on voit ses belles amies arriver. — Moi, ces femmes-là, fait la boulotte, je ne peux pas les supporter. — Je m'enquiers : — Elles sont encore plus ennuyeuses que les autres ? — Non... mais, quoi... c'est des femmes comme nous !

On se tait. La bonne à tout faire reparait avec une figure heureuse : elle est engagée. — Combien ? — Quatre-vingt-dix. — On se récrie... De tous côtés on l'investit. — Pour cinq matras... Par exemple !... Vous n'êtes pas malade ? — Prête, elle prend un petit paquet oublié et réplique : — Ça m'est égal... je ne crains pas l'ouvrage, et j'ai besoin de travailler.

Il y a un moment de stupeur. Tandis qu'elle s'en va pour rejoindre la dame prudente qui l'emmena tout de suite, on la juge sans indulgence. — Non... celle-là... je la retiens ! — C'est des filles comme ça qui gâtent les prix... Dix rans de vin ! — Je me lève aussi et me dirige vers la porte. — Vous partez ? — Oui... j'en ai assez ! — Bah ! vous en faites pas, me dit la grosse cuisinière : vous aurez plus de chance demain.

Huguette GARNIER.

L'approfondissement de la Seine

Au cours d'une récente visite qu'ils ont faite à M. Klotz, MM. Paul Fleurot, vice-président du conseil municipal, et Georges Lemarchand ont obtenu du ministre des Finances qu'il saisirait les Chambres d'un projet de loi émanant du ministre des Travaux publics et tendant à l'ouverture d'un crédit de cent millions destinés à commencer les travaux d'approfondissement de la Seine à 5 mètres, entre Port-à-l'Anglais et Paris.

La consécration du Sacré-Cœur

ROME, 16 septembre. — Le pape a nommé le cardinal Vico légat pontifical, pour la consécration de la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre, fixée au 16 octobre. Mgr Amette procédera à la consécration. Le cardinal Vico célébrera une messe pontificale.

GNOME RHÔNE 41 Rue La Boétie PARIS. MOTEURS MARINS, POMPES VERTICALES ET HORIZONTALES, POMPES CENTRIFUGES, CONDENSEURS, APPAREILS À GOUVERNER, INSTALLATIONS FRIGORIFIQUES TERRESTRES ET À BORD DES NAVIRES.

HUILLE OLIVE PURE garantie, bidon 10 kilos brut 64 fr. RÉNOVATEUR ROBINET TEINTURE INSTANTANÉE. MONUMENTS FUNÉRAIRES ET COMMÉMORATIFS.

POUR VOUS MEUBLER LUXUEUSEMENT A BON MARCHÉ. Visitez l'Hôtel des Ventes du Garde-Meuble de l'Étoile 44, RUE DE DOUAI, 44. Choix considérable de mobiliers riches de tous styles vendus A MOITIÉ ET AU TIERS DE LEUR VALEUR.

LIQUIDATION DES STOCKS 664 - SOUS-SECRETARIAT D'ÉTAT A LA LIQUIDATION DES STOCKS 49 bis, boulevard Deslert, PARIS (16^e). Vente de Ferrailles, Vieilles Pontes et Déchets Métalliques.

MESSIEURS !!! DÉLIVREZ-VOUS du joug écœurant des bretelles ! NE PORTEZ que la ceinture LIBÉRA qui soutient le buste et porte le pantalon ! ELLE VOUS PROCURERA un grand soulagement, une parfaite aisance de mouvements et un bien-être considérable.

Le Carburateur ZENITH double la valeur d'une voiture. En augmentant sa puissance, En augmentant sa facilité de conduite, En diminuant sa consommation d'essence. Lyon, 51 Chemin Feuillat. PARIS, LONDRES, MILAN, TURIN, NEW-YORK, DETROIT, BRUXELLES, GENEVE.

MATINÉES
Olympia, 14 h. 30; Electris, 14 h., même spectacle que le soir.

LA SOIRÉE LA SEMAINE
OPERA
Place de l'Opéra, Tél. Louvre 07-05. Métro : Opéra.

COMEDIE-FRANCAISE
2, 4, 6, r. Richelieu, T. Gut. 92-22. Mét. : Palais-Royal
Loges : 14 fr. 50, 11 fr., 10 fr., 8 fr., 7 fr., 5 fr.

Le père Léonard
Gorman MM. Laroché,
Le père Léonard MM. Laroché,
Maitre Marodon Berley

ATHENE
Square de l'Opéra, rue Boudreau, Tél. Centr. 82-23.
Métro : Opéra ou Caumartin.

ATHEEN
Square de l'Opéra, rue Boudreau, Tél. Centr. 82-23.
Métro : Opéra ou Caumartin.

ATHEEN
Square de l'Opéra, rue Boudreau, Tél. Centr. 82-23.
Métro : Opéra ou Caumartin.

OPERA
Place de l'Opéra, Tél. Louvre 07-05. Métro : Opéra.

COMEDIE-FRANCAISE
2, 4, 6, r. Richelieu, T. Gut. 92-22. Mét. : Palais-Royal

Le père Léonard
Gorman MM. Laroché,
Le père Léonard MM. Laroché,
Maitre Marodon Berley

ATHENE
Square de l'Opéra, rue Boudreau, Tél. Centr. 82-23.

ATHEEN
Square de l'Opéra, rue Boudreau, Tél. Centr. 82-23.

ATHEEN
Square de l'Opéra, rue Boudreau, Tél. Centr. 82-23.

OPERA
Place de l'Opéra, Tél. Louvre 07-05. Métro : Opéra.

COMEDIE-FRANCAISE
2, 4, 6, r. Richelieu, T. Gut. 92-22. Mét. : Palais-Royal

Le père Léonard
Gorman MM. Laroché,
Le père Léonard MM. Laroché,
Maitre Marodon Berley

ATHENE
Square de l'Opéra, rue Boudreau, Tél. Centr. 82-23.

ATHEEN
Square de l'Opéra, rue Boudreau, Tél. Centr. 82-23.

ATHEEN
Square de l'Opéra, rue Boudreau, Tél. Centr. 82-23.

OPERA
Place de l'Opéra, Tél. Louvre 07-05. Métro : Opéra.

COMEDIE-FRANCAISE
2, 4, 6, r. Richelieu, T. Gut. 92-22. Mét. : Palais-Royal

Le père Léonard
Gorman MM. Laroché,
Le père Léonard MM. Laroché,
Maitre Marodon Berley

ATHENE
Square de l'Opéra, rue Boudreau, Tél. Centr. 82-23.

ATHEEN
Square de l'Opéra, rue Boudreau, Tél. Centr. 82-23.

ATHEEN
Square de l'Opéra, rue Boudreau, Tél. Centr. 82-23.

OPERA
Place de l'Opéra, Tél. Louvre 07-05. Métro : Opéra.

COMEDIE-FRANCAISE
2, 4, 6, r. Richelieu, T. Gut. 92-22. Mét. : Palais-Royal

Le père Léonard
Gorman MM. Laroché,
Le père Léonard MM. Laroché,
Maitre Marodon Berley

ATHENE
Square de l'Opéra, rue Boudreau, Tél. Centr. 82-23.

ATHEEN
Square de l'Opéra, rue Boudreau, Tél. Centr. 82-23.

ATHEEN
Square de l'Opéra, rue Boudreau, Tél. Centr. 82-23.

PARIS-HOTEL LUTETIA RESTAURANT DE TOUT 1er ORDRE DINERS CONCERTS

43, boulevard RASPAIL "LE PLUS MODERNE DES HOTELS" Plan tarif sur demande -- J. CADILLAT, directeur

Achat et vente de fonds de com., prop., hôt., vil.,
Office, 237, rue Saint-Denis, Paris, 1. Cent. 90-12.

DEMANDES D'EMPLOI
SOCIETE PROFESSIONNELLE DE COMPTABILITE,
19, place de la Nation (téléph. Rouette 21-03).

REPRESENTANTS demandés dans chaque départ.,
pour ventes spécialisées marines et alimentation.

HOTEL ROBLIN, 6, rue Chauveau-Lagarde
(Madeleine). -- Ouvert en 1916.

HOTEL ROBLIN, 6, rue Chauveau-Lagarde
(Madeleine). -- Ouvert en 1916.

HOTEL ROBLIN, 6, rue Chauveau-Lagarde
(Madeleine). -- Ouvert en 1916.

PASTILLES MIRATON
Constipation
3 fr. CHATEL GUYON 3 fr.

DEMANDES D'EMPLOI
SOCIETE PROFESSIONNELLE DE COMPTABILITE,
19, place de la Nation (téléph. Rouette 21-03).

REPRESENTANTS demandés dans chaque départ.,
pour ventes spécialisées marines et alimentation.

HOTEL ROBLIN, 6, rue Chauveau-Lagarde
(Madeleine). -- Ouvert en 1916.

HOTEL ROBLIN, 6, rue Chauveau-Lagarde
(Madeleine). -- Ouvert en 1916.

HOTEL ROBLIN, 6, rue Chauveau-Lagarde
(Madeleine). -- Ouvert en 1916.

L'ALCOOL DE MENTHE
DE RICQLÈS
est un produit hygiénique indispensable

DEMANDES D'EMPLOI
SOCIETE PROFESSIONNELLE DE COMPTABILITE,
19, place de la Nation (téléph. Rouette 21-03).

REPRESENTANTS demandés dans chaque départ.,
pour ventes spécialisées marines et alimentation.

HOTEL ROBLIN, 6, rue Chauveau-Lagarde
(Madeleine). -- Ouvert en 1916.

HOTEL ROBLIN, 6, rue Chauveau-Lagarde
(Madeleine). -- Ouvert en 1916.

HOTEL ROBLIN, 6, rue Chauveau-Lagarde
(Madeleine). -- Ouvert en 1916.

MACHINES A ECRIRE
TOUTES MARQUES
Reparations rapides par visites -- Fournitures
A. JAMFT, 14, rue de Paradis, -- Tél. Bergère 41-10

DEMANDES D'EMPLOI
SOCIETE PROFESSIONNELLE DE COMPTABILITE,
19, place de la Nation (téléph. Rouette 21-03).

REPRESENTANTS demandés dans chaque départ.,
pour ventes spécialisées marines et alimentation.

HOTEL ROBLIN, 6, rue Chauveau-Lagarde
(Madeleine). -- Ouvert en 1916.

HOTEL ROBLIN, 6, rue Chauveau-Lagarde
(Madeleine). -- Ouvert en 1916.

HOTEL ROBLIN, 6, rue Chauveau-Lagarde
(Madeleine). -- Ouvert en 1916.

CEINTURE ANATOMIQUE
pour HOMMES du D' NAMY
aux Cavaliers aux Automobilistes et à tous ceux qui commencent à prendre du ventre.

DEMANDES D'EMPLOI
SOCIETE PROFESSIONNELLE DE COMPTABILITE,
19, place de la Nation (téléph. Rouette 21-03).

REPRESENTANTS demandés dans chaque départ.,
pour ventes spécialisées marines et alimentation.

HOTEL ROBLIN, 6, rue Chauveau-Lagarde
(Madeleine). -- Ouvert en 1916.

HOTEL ROBLIN, 6, rue Chauveau-Lagarde
(Madeleine). -- Ouvert en 1916.

HOTEL ROBLIN, 6, rue Chauveau-Lagarde
(Madeleine). -- Ouvert en 1916.

EXCELSIOR étant lu par tous et partout ses Petites Annonces économiques du mercredi

qui vont, chaque semaine, chercher par toute la France ce que vous désirez
sont certainement le plus rapide et le plus sûr agent de liaison
entre l'OFFRE et LA DEMANDE

TARIF
Demandes d'Emploi, 2 francs
à la ligne
Offres d'Emploi, 3 francs
à la ligne

AVIS
En aucun cas, EXCELSIOR n'accepte de recevoir ni de transmettre la correspondance de ses Petites Annonces.

AVIS
En aucun cas, EXCELSIOR n'accepte de recevoir ni de transmettre la correspondance de ses Petites Annonces.

AVIS
En aucun cas, EXCELSIOR n'accepte de recevoir ni de transmettre la correspondance de ses Petites Annonces.

AVIS
En aucun cas, EXCELSIOR n'accepte de recevoir ni de transmettre la correspondance de ses Petites Annonces.

AVIS
En aucun cas, EXCELSIOR n'accepte de recevoir ni de transmettre la correspondance de ses Petites Annonces.

ORDRE D'INSERTION
à découper et adresser
au Service des Petites Annonces d'Excelsior
4, boulevard des Italiens, PARIS

EXCELSIOR
REDACTION ET ADMINISTRATION : 20, rue d'Enghien, Paris
Téléph. Gut. 02-73 - 02-75 - 15-00